

EXERCICE 2019

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS

Séance du 04 mars 2019

DÉLIBÉRATION n°2019-12

Le conseil d'administration s'est réuni le 04 mars 2019 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le mercredi 20 février 2019.

Point de l'ordre du jour :

6.1. Propositions de la CFVU du 6 février 2019 - pédagogie.

.....

Vu le code de l'éducation,
Vu les statuts de l'université de Tours,
Vu l'avis de la CFVU du 6 février 2019,

Exposé de la décision :

Le conseil d'administration doit approuver les propositions de la CFVU du 6 février 2019 concernant la pédagogie (sélection, diplômes et points divers)..

Proposition de décision soumise au conseil :

Approbation des propositions suivantes :

- calendrier de la campagne de recrutement des licences professionnelles de l'IUT de Tours

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	4
Votes exprimés :	26
Pour :	26
Contre :	0

- critères de sélection et capacités d'accueil en licence professionnelle ;
- modification des filières ouvertes aux candidatures des étudiants étrangers ;
- ouverture en apprentissage de la licence 3 de gestion parcours « en entreprise » ;
- modification des modalités de contrôle des aptitudes et connaissances de la capacité d'addictologie ;
- création du diplôme d'Etat d'infirmier en pratique avancée avec l'université d'Angers ;
- création du parcours « management, éthique et formation en santé » du master sciences de l'éducation ;
- création du DU francophone prévention-réadaptation cardiovasculaire cardiologie du sport.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :

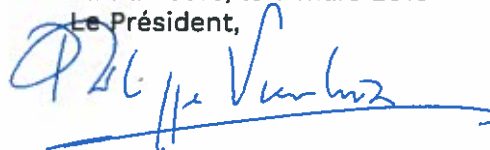
Nombre de membres constituant le conseil :	37
Quorum :	19
Nombre de membres participant à la délibération :	30
Abstentions :	0
Votes exprimés :	30
Pour :	30
Contre :	0

Pièces jointes :

- Pièces relatives aux propositions soumises à approbation.

Fait à Tours, le 7 mars 2019

Le Président,



Philippe Vendrix

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques

Délibération publiée sur le site internet de l'université le :

Transmise au recteur le :

0 8 MARS 2019
0 8 MARS 2019